

# Bulletin municipal de La Bouillie



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

– Durant le mois de mai, la mairie et l'agence postale seront ouvertes selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que les samedis 06 et 20 mai de 9h à 12h.

Les élus assureront une permanence de 10h à 12h les samedis 13 et 27 mai.

**STATIONNEMENT** – Merci de ne pas stationner sur les trottoirs car cela peut gêner la circulation des piétons et les contraindre à marcher sur la route, une action dangereuse pouvant provoquer des accidents.

**COMMÉMORATION DU 8 MAI** - Rassemblement des drapeaux, anciens combattants et sympathisants à 11h30 à la mairie. Dépôt d'une gerbe de fleurs au Monument aux Morts à 11h45. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la mairie.



**ECOLE** – Le jeudi 30 mars les CE1-CE2 ont eu la visite d'un apiculteur.

### **RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**

**-2023-008. 7.1 Approbation des comptes de gestion 2022 (budgets général et lotissement de la Bastille)**

Vu les budgets primitifs 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les comptes de gestion 2022 dressés et présentés par Monsieur le comptable public de la Trésorerie de Lamballe, Après s'être assuré que Monsieur le comptable public a repris dans ses écritures les résultats 2021 ; le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2022 par Monsieur le comptable public n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Le conseil municipal arrête les comptes de gestion du comptable pour l'exercice 2022 comme suit :

> **budget général :**

**Fonctionnement :**

Dépenses : 553 134.14 €

Recettes : 677 116.97 €

Soit un excédent de la section de 123 982.83 €

**Investissement :**

Dépenses : 196 050.51€

Recettes : 241 536.13 €

Résultat reporté de 2021 :  
-12279.12€

Soit un excédent de la section de 33 206.50 €.

> **budget lotissement de la Bastille :**

**Fonctionnement :**

Dépenses : 51 721.74€

Recettes : 91 173.75 €

Résultat reporté de 2021 :  
117 484 €

Excédent de fonctionnement :  
156 936.01 €

**Investissement**

Dépenses : 47192.94€

Recettes : 51 084.24 €

Résultat reporté de 2021 : -3 891.30€

Soit un déficit de la section de

**N°05 MAI 2023**

**MAIRIE &  
AGENCE POSTALE  
COMMUNALE**

11 rue de l'Église  
Tél. : 02 96 31 51 68  
accueilmairie@labouillie.fr  
Site internet : labouillie.fr

**Horaires d'ouverture  
9h à 12h**

**Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi.**

**1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis du  
mois.**

**SERVICES  
D'URGENCE ET DE  
GARDE**

**SAMU : 15**

**Pompiers : 18 ou 112  
Pharmacie : 3237**

**BIBLIOTHÈQUE**

10h à 12h

Tous les samedis

**CABINET INFIRMIER**

1 rue des Écoles

02 96 31 58 82

**Pour le prochain bulletin**

Merci de déposer vos  
annonces avant le **20 du  
mois** suivant la date de  
cette parution

Organe mensuel  
d'informations  
administratives  
économiques et sociales.

Directeur : Pascal  
LEBRETON  
Rédaction : Christopher  
TOURGIS – Sylvie  
MARTINET – Coralie  
DOLO

: 0 €

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**-2023-009. 7.1 Approbation des comptes administratifs 2022 (budgets général et lotissement de la Bastille).**

En application des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des collectivités territoriales relatifs à la présentation des comptes administratifs,

Vu les budgets primitifs 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu la délibération approuvant les comptes de gestion 2022 dressés par Monsieur le comptable public de la Trésorerie de Lamballe.

Le maire s'étant retiré au moment du vote, Madame Lidwine SIMÉON est nommée présidente de l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs 2022 comme suit :

**> budget général :**

**Fonctionnement :**

Dépenses : 553 134.14€                      Recettes : 677 116.97 €  
Soit un excédent de la section de            123 982.83 €

**Investissement :**

Dépenses : 196050.51€                      Recettes : 241 536.13 €

Résultat reporté de 2021 : -12279.12€

Soit un excédent de la section de            33 206.50 €

**> budget lotissement de la Bastille :**

**Fonctionnement :**

Dépenses : 51 721.74€                      Recettes : 91 173.75 €  
Résultat reporté de 2021 :            117 484 €

Excédent de fonctionnement : 156 936.01 €

**Investissement**

Dépenses 47192.94€                      Recettes : 51 084.24 €  
Résultat reporté de 2021 : -3 891.30€

Soit un déficit de la section de : 0 €

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**-2023-010. 7.1 Budget général. Affectation du résultat de l'année 2022 de la section de fonctionnement.**

Le compte administratif étant voté, le conseil municipal doit affecter les excédents de fonctionnement 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter comme suit les crédits :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice : excédent</b>	+ 123 982.83
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>	<b>0.00</b>
<b>C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>123 982.83</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b>	<u>33 206.50</u>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</b>	<u>0.00</u>
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	<b>33206.50</b>

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**-2023-011. 7.1 Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2023.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-012 du 31 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.88%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 75.94%

Monsieur le Maire explique la mise en place d'une taxation sur les résidences secondaires et les logements vacants :

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 (Article 73) concernant l'imposition des taxes sur les logements vacants.

Vu l'article n°1407 bis du code général des impôts pour la taxe sur les résidences secondaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, d'augmenter les taux d'imposition de 3% comme suit :

- TAXE FONCIÈRE BÂTI : 39,02 %

- TAXE FONCIÈRE NON BÂTI : 78,22 %

- TAXE HABITATION (RESIDENCE SECONDAIRE ET LOGEMENT VACANT) : 16,45 %

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**-2023-012. 7.1. Vote du budget primitif 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant le projet de budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, les budgets primitifs de l'exercice 2023 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et équilibrés comme suit :

**Budget général :**

En section de fonctionnement :

· Recettes-Dépenses 789 191.01 €

En section d'investissement :

· Recettes-Dépenses 291 247,51 €

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**-2023-013. 7.1 Finances : clôture du budget lotissement de la Bastille.**

Tous les terrains du lotissement de la Bastille étant vendus et l'ensemble des travaux réalisé, il y a lieu de reverser au budget principal de la commune l'excédent constaté afin de procéder à la clôture de ce budget annexe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le reversement de l'excédent du budget annexe « Lotissement de la Bastille » au budget principal de la commune ;

- Dit que les crédits correspondants seront transférés dans le résultat de fonctionnement de la commune.

- autorise à régulariser et solder toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe,



• Approuve la clôture du budget annexe « Lotissement de la Bastille » au 15 mars 2023.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**-2023-014. 7.10 Finances. Nomenclature M57. Application de la fongibilité des crédits.**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération 2021-020 du 06 mai 2021, adoptant la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Vote : Adopté à l'unanimité.**

**-2023-015 - 7.5 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023 (DETR). Aménagement de l'espace intergénérationnel, installation d'aires de jeux, tranche 2.**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement d'un espace intergénérationnel a débuté en 2021 par l'installation d'un terrain multisports. Ce dernier a bénéficié d'une aide de 80% dans le cadre du plan de relance départemental.

En 2023, il est prévu une seconde tranche, l'aménagement d'aires de jeux pour les plus jeunes pour un coût prévisionnel de 31 207.26€ HT. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux	Montant HT	Participations	Montant HT
Aménagement d'aires de jeux	31 207.26	DETR	9 362.18
		Contrat Départemental de Territoire	10 922.54
		Autofinancement	10 922.54
<b>TOTAL</b>	<b>31 207.26</b>		<b>31207.26</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'arrêter le projet d'aménagement d'aires de jeux dans l'espace intergénérationnel, tranche 2,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**2023-016. 7.5 Demande de subvention départementale au titre du « contrat départemental de territoire 2022 -**

**2027 » - pour l'aménagement de l'espace intergénérationnel, installation d'aires de jeux tranche 2.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en place par le Département des « Contrats Départementaux de Territoire » (CDT) pour la période 2022-2027, de la signature du contrat en date du 25 novembre 2022 et de l'enveloppe allouée pour la commune.

**Estimation détaillée du projet :**

Dépenses		Recettes	
Travaux	Montant HT	Participations	Montant HT
Aménagement d'aires de jeux	31 207.26	DETR	9 362.18
		Contrat Départemental de Territoire	10 922.54
		Autofinancement	10 922.54
<b>TOTAL</b>	<b>31 207.26</b>		<b>31207.26</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du « contrat départemental de territoire 2022 -2027 », d'un montant de 10922.54 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

**AUTORISATIONS D'URBANISME.**

**Permis de construire délivré :**

PC022201223Q0002 – 26 rue du Clos Neuf

**Déclarations préalables délivrées :**

DP02201223Q0003 – 24 rue de l'église

DP02201223Q0004 – 19 rue de la fontaine

DP02201223Q0005 – 12 rue de l'église

DP02201223Q0006 – 29 rue du clos neuf

**ÉTAT CIVIL**

**DÉCÈS**

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, à Saint-Brieuc, **Mr. Jean DURAND** âgé de 80 ans.

Le 11 avril 2023, à Erquy, **Mme Solange MEHEUST née LEFEBVRE** âgée de 83 ans.

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
LAMBALLE TERRE & MER**



Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le **02 96 50 00 30** et consulter le site internet [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh).

Vous cherchez un emploi saisonnier pour cet été ? Lamballe Terre & Mer, son CIAS et la Ville de Lamballe-Armor recherchent des saisonniers, rejoignez-nous ! Envoyez votre candidature accompagnée du questionnaire <https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/actualites/1638-62809/emplois-saisonniers-2023>

## ENFANCE JEUNESSE

☎ 02 96 50 59 54 ou [enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh)

**VACANCES D'ÉTÉ 2023 - C'est parti pour les inscriptions !** Pour prendre connaissance des activités et préparer les inscriptions de vos enfants, venez rencontrer les équipes enfance jeunesse lors d'un temps d'information dans 4 structures de Lamballe Terre & Mer **le samedi 13 mai de 9h30 à 12h30.**

- ALSH Do'minots à Lamballe-Armor : 32 rue Jean Jaurès
- ALSH d'Erquy : 1 rue Guérinet
- Espace jeunes de Jugon-les-Lacs (Dolo) : Manoir du Lou
- Espace jeunes de Quessoy : Salle Fréhel

**Inscriptions sur le portail activités :**

**Séjours 7-17 ans :** du 26 mai au 21 juin.

**Accueils de loisirs 3-11 ans et mini-camps :** du 9 au 21 juin.

**Animations 11-17 ans :** à partir du 16 juin 19h

Les programmations seront en ligne sur le portail quelques jours avant le lancement des inscriptions.

Lien vers le portail : <https://bit.ly/portail-EJ>

Contacts / Renseignements : 02-96-50-59-54

[enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh)

## MOBILITÉS

☎ 0 800 18 10 10 ou [distribus.bzh](mailto:distribus.bzh)

**TRANSPORTS SCOLAIRES – Scolibus. Inscriptions 2023/2024.** Les inscriptions se déroulent du **30 mai au 21 juillet 2023.** Après cette date, une majoration de 30€ s'appliquera. Les demandes d'inscription peuvent se faire directement en ligne sur le site [distribus.bzh](http://distribus.bzh), ou via le formulaire (accessible auprès de votre mairie et sur le site [distribus.bzh](http://distribus.bzh)) qui est à renvoyer par mail à : [contact.distribus@transdev.com](mailto:contact.distribus@transdev.com) ou par courrier à Transdev CAT, 7 rue Max Le Bail, 22000 Saint-Brieuc.

## HABITAT

☎ 02 96 32 96 66 ou [habitat@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:habitat@lamballe-terre-mer.bzh)  
[bonjour-habitat.bzh](http://bonjour-habitat.bzh)

**BONJOUR HABITAT** - N'hésitez pas à venir à la rencontre des conseillers qui pourront répondre à toutes vos questions en lien avec votre logement : recherche de terrain, travaux de rénovation, d'isolation ou d'adaptabilité, aides financières mobilisables...

**Permanences sur RDV :**

**Aide à l'amélioration de l'habitat :** le **9 mai** de 9h à 12h. Accueil de proximité de St Alban (SOLIHA), le **23 mai** de 9h à 12h 41 rue Saint-Martin (bât.A) Lamballe-Armor.

**Architecte conseil :** le **9 et le 23 mai** de 14h à 17h à l'espace LTM – 41 rue St Martin – Lamballe Armor.

**Agence Départementale d'Information sur le Logement :** le **11 et 25 mai** de 14h à 17h à la maison du département – 17 rue du Jeu de Paume – Lamballe Armor.

**Info-énergie :** le **9 mai** de 14h à 17h, 41 rue Saint-Martin (bât. A) Lamballe Terre & Mer, le **3 mai** rue Christian de la Villéon (ALEC).

## ASSOCIATIONS

**CLUB DE L'AMITIÉ – Tarots** tous les lundis soir de 20h à 23h à la salle des associations mairie de la Bouillie (ouvert à toutes et à tous)

A partir du **mercredi 3 mai** de 17h15 à 18h30, **gym douce** avec une professionnelle à la salle polyvalente, (12 séances gratuites).

Pour ces deux activités, la carte adhérent ou 15€ l'inscription pour l'année au club de l'amitié.

Le **mercredi 31 mai**, journée excursion « Au pays des Abers ». Départ à 7h45 sur le parking de la salle polyvalente.

Le **jeudi 29 juin**, repas grillades.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

☎ 02 96 31 02 93 ou 06 83 12 45 37 Maurice DOUET

☎ 02 96 34 05 82 ou 06 08 55 46 43 Marie-Hélène

**COMITÉ DE JUMELAGE** - L'assemblée générale aura lieu le lundi 15 mai à 20h00 à la salle polyvalente. Toutes les personnes intéressées pour se joindre à notre aventure sont les bienvenues. La soirée se terminera pour un verre de l'amitié.

## LE TOURBILLON DE PENTHIEVRE ET LE COMITE DE JUMELAGE -



**SOCIÉTÉ DE CHASSE** – organise un repas à emporter le samedi 13 mai à partir de 18h30 au prix de 13 €.

Inscription : ☎ 06 87 84 19 07 Mr. RIPAMONTI ou

☎ 06 33 47 06 24 Mr. RUELLAN

## ANNONCES

Vide maison le week-end du 13-14 mai, lotissement du clos neuf à La Bouillie de 8h à 18h (vaisselles, bibelots, outillage, linge de maison et autres ...).

Madame ORHAN Laetitia assistante maternelle agréée dispose d'une place pour accueillir votre enfant à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, 26 rue de l'auge La Bouillie.

☎ 06 19 79 72 03